

Prends part à *notre* mission

TECHNICIEN(NE) EN SERVICE DE GARDE



NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à concevoir le programme d'activités du service de garde et d'en assurer la supervision, afin de poursuivre dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves en tenant compte de leurs intérêts, de leurs besoins et de la réglementation. Elle veille au bien-être général des élèves, tout en assurant leur santé et leur sécurité.

Elle effectue également des travaux techniques reliés au fonctionnement du service de garde, notamment concernant la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES*

Consulter le lien suivant :

[*Se référer au plan de classification](#)

AVANTAGES DISTINCTIFS

- 18 congés fériés par année incluant 10 jours consécutifs durant la période des fêtes;
- Banque de congés de maladie et responsabilités familiales;
- 20 jours de vacances annuelles;
- Programme d'aide aux employés et télémédecine.

Intéressé?

POSTULEZ AU :
Service des ressources humaines
Centre de services scolaire du Fer
RÉAFFICHAGE 24-25-91
30, rue Comeau, Sept-Îles QC G4R 4N2
ou télécopieur : 418 964-2744
ou courriel :
rhumaines@cssdufer.gouv.qc.ca

Le CSS du Fer se réserve le droit
de faire passer des tests.



Centre
de services scolaire
du Fer

Québec



TYPE DE CONTRAT POSTE RÉGULIER

LIEU DE TRAVAIL

ÉCOLE DES DÉCOUVERTES, FERMONT

HORAIRE DE TRAVAIL

35h/semaine (lundi au vendredi)

QUALIFICATIONS REQUISES/SCOLARITÉ

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un document datant d'au plus trois (3) ans, attestant la réussite :

1. soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit (8) heures;
2. soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six (6) heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe précédent.

ENTRÉE EN FONCTION

À déterminer

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Direction de l'école

RÉMUNÉRATION

De 27,07 \$ à 36,14 \$ de l'heure + une prime pour disparités régionales au prorata du temps travaillé :

avec personne à charge : 12 801 \$

sans personne à charge : 8 531 \$

Autres conditions d'emploi s'appliquent avec le statut régulier (logement et voyages statutaires).

FIN DE L'AFFICHAGE

Le 29 avril 2025

N. B. : Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse. Le Centre de services scolaire du Fer souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Il applique un programme d'accès à l'égalité pour les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les femmes et les personnes handicapées.